



Le formulaire de plaintes

- Pour déposer une plainte, remplissez le présent formulaire. La **Partie I** du formulaire est destinée aux renseignements généraux, alors que la **Partie II** concerne les détails. Communiquez avec la Commission pour de plus amples renseignements ou pour obtenir de l'aide.
- La Commission des droits de la personne se servira de l'information figurant dans ce formulaire pour enquêter sur votre plainte.
- Si vous déménagez, veuillez appeler la Commission pour lui faire part de votre nouvelle adresse. Si vous ne communiquez pas votre nouvelle adresse, votre plainte peut être rejetée.
- Avez-vous besoin de ce document dans une autre langue, en gros caractères, sous forme de document audio ou par courriel? Communiquez alors avec la Commission.

Partie I – Renseignements généraux

1) Qui a été victime de discrimination?

Nom : _____

Adresse postale : _____

Numéro de téléphone à la maison : _____

Numéro de téléphone au travail : _____

2) Quelle personne ou quel groupe a fait preuve de discrimination à votre égard?

Nom: _____

Adresse postale : _____

Numéro de téléphone: _____

Numéro de télécopieur: _____

Partie I – Renseignements généraux (suite)

3) De quelle façon a-t-on fait preuve de discrimination à votre égard? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Race | <input type="checkbox"/> Croyance | <input type="checkbox"/> État matrimonial | <input type="checkbox"/> Situation de famille |
| <input type="checkbox"/> Couleur | <input type="checkbox"/> Religion | <input type="checkbox"/> Identité sexuelle | <input type="checkbox"/> Affiliation familiale |
| <input type="checkbox"/> Ascendance | <input type="checkbox"/> Incapacité | <input type="checkbox"/> Âge | <input type="checkbox"/> Convictions politiques |
| <input type="checkbox"/> Origine ethnique | <input type="checkbox"/> Sexe | <input type="checkbox"/> Condition sociale | <input type="checkbox"/> Association politique |
| <input type="checkbox"/> Lieu d'origine | <input type="checkbox"/> L'état de la
personne
réhabilitée | | <input type="checkbox"/> Orientation sexuelle |
| <input type="checkbox"/> Nationalité | | | |

4) Où la discrimination a-t-elle eu lieu? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

- Au travail ou pendant la recherche d'un emploi
- Sur les lieux d'une résidence ou d'un local à bureaux
- Pendant le processus d'adhésion à un syndicat ou à un groupe professionnel
- Dans des services publics comme des magasins, des bureaux, des écoles, des services de santé
- Dans des publications imprimées comme que des journaux, des brochures, des magazines

5) Quand la discrimination s'est-elle produite?

Vous n'avez qu'à inscrire la date de la discrimination ou la date du dernier incident de discrimination.

Partie II - Détails sur votre plainte

Comment remplir la Partie II

- Commencez par le début. Énumérez toutes les fois où quelqu'un a fait preuve de discrimination à votre égard. Quand cela s'est-il produit? Qui était impliqué? Où cela s'est-il produit? Qu'est-il arrivé? Utilisez un style télégraphique. Inscrivez toutes les dates.
- Donnez des détails. Qu'est-ce que les gens ont dit ou fait de nature discriminatoire? Essayez d'écrire exactement ce que les gens ont dit ou fait. Qu'avez-vous dit ou fait pour leur répondre? Utilisez les guillemets pour illustrer lorsque les mots sont « exactement ce qu'une personne a dit ».
- À votre avis, pourquoi cette personne ou cette agence a-t-elle fait preuve de discrimination à votre égard?
- Fournissez des copies de documents qui se rapportent à votre plainte. Il pourrait s'agir de lettres, d'un relevé d'emploi, de contrats de location, de billets d'un médecin ou d'autres documents.
- **Signez votre plainte et inscrivez la date** dans la partie inférieure de la dernière page.
- Si votre plainte porte sur la race, la couleur, l'ascendance, la nationalité, l'origine ethnique ou le lieu de naissance, parlez-nous de vos antécédents. Dites-nous en quelle façon ce sujet est relié à la plainte.
- Si votre plainte porte sur la religion, la foi ou des croyances spirituelles, parlez-nous de votre religion ou de vos croyances. Dites-nous en quelle façon ce sujet est relié à la plainte.
- Si votre plainte porte sur une incapacité, parlez-nous de votre incapacité. Dites-nous en quelle façon ce sujet est relié à la plainte.
- Si votre plainte porte sur l'âge, indiquez votre date de naissance.
- Si vous avez démissionné de votre emploi ou que vous avez été congédié, dites-nous le nom des personnes qui vous ont parlé à ce sujet.
- Si vous n'avez pas reçu de services publics lorsque vous en avez demandés, dites-nous qui est concerné et où cela s'est produit.
- Si quelqu'un a refusé de vous louer un appartement ou un espace commercial, dites-nous qui est concerné et où cela s'est produit.

Partie II – Détails au sujet de votre plainte

Votre nom : _____

Cette plainte est déposée à l'endroit de : _____

Écrivez en style télégraphique. Utilisez d'autres pages s'il y a lieu.	
Date	Qui était impliqué? Que s'est-il produit? Où cela s'est-il produit?

Votre signature

Date



Guide sur les plaintes

Qu'est-ce qu'une plainte portant sur les droits de la personne?

La *Loi sur les droits de la personne* stipule que nous pouvons déposer une plainte si nous croyons qu'une personne ou une agence a enfreint la loi et s'est comportée d'une manière discriminatoire à notre endroit. Le plaignant est la personne qui dépose la plainte. Le répondant est la personne ou l'agence qui, selon le plaignant, a fait preuve de discrimination à son égard.

Exemple : Marie est une soudeuse affiliée à un syndicat. Elle ne décroche pas d'emploi dans la mine locale. Marie croit que la mine ne l'a pas embauchée parce qu'elle est une femme et qu'elle a deux jeunes enfants. Elle dépose une plainte à l'endroit de la compagnie minière. Marie est la plaignante. La compagnie minière est le répondant.

Comment le processus de plaintes fonctionne-t-il?

Il y a cinq étapes possibles :

- Le plaignant dépose le formulaire de plaintes et l'envoie à la Commission des droits de la personne.
- La Commission des droits de la personne examine la plainte. Elle doit s'assurer que la *Loi sur les droits de la personne* s'applique à la discrimination. Dans l'affirmative, on donnera suite à la plainte. Dans la négative, la plainte arrêtera à cette étape.

Si la plainte continue, la Commission communique avec le répondant. Le répondant reçoit une copie de la plainte.

- La Commission peut désigner un médiateur. Le travail du médiateur est de discuter de la plainte avec le plaignant et le répondant, et de chercher des solutions. Le plaignant et le répondant peuvent tous les deux amener une personne de confiance aux réunions de médiation. Il peut s'agir d'un ami, d'un parent, d'un avocat ou d'un autre intervenant.

Les gens échangent des renseignements confidentiels au cours de la médiation. Si le plaignant et le répondant s'entendent sur une solution, la plainte prend fin à cette étape. S'ils ne s'entendent pas, la plainte passe à l'étape suivante.

- La Commission enquête sur la plainte si la médiation ne fonctionne pas. L'enquête est menée dans le but d'obtenir plus de renseignements sur les deux versions de l'histoire. L'enquêteur interviewe les témoins et recueille l'information.

L'enquêteur rédige un rapport portant sur ses découvertes. Le plaignant et le répondant lisent le rapport de l'enquêteur. Ils peuvent répondre au rapport avant que la Commission décide de rejeter la plainte ou de tenir une audience.

- S'il y a une audience, un arbitre supervise l'audience. L'arbitre écoute le plaignant, le répondant et les témoins. L'arbitre décide si le répondant a enfreint la loi. Dans la négative, l'arbitre rejette la plainte.

Si le répondant a enfreint la loi, l'arbitre peut lui ordonner de cesser la discrimination. Il peut ordonner également au répondant de payer au plaignant les salaires et les avantages qu'il a perdus ou un montant en dédommagement des blessures émotives qu'il lui a infligées.

Combien de temps le processus de plaintes prend-il?

Le processus de plaintes peut durer de 2 à 12 mois. Il prendra moins de temps si la médiation règle la plainte et plus de temps s'il y a une audience ou beaucoup de renseignements et de témoins.

Quelles autres règles le processus de plaintes comporte-t-il?

1. Une plainte doit être déposée dans un délai de 2 ans à partir du moment où la discrimination s'est produite.
2. La personne qui a déposé la plainte peut la retirer en tout temps.
3. La plainte doit porter sur une forme de discrimination au sein des TNO.
4. Personne ne verse de l'argent à la Commission pour déposer une plainte.
5. Le plaignant ne peut pas être congédié, expulsé, exclu ou puni en aucune façon en raison de la plainte.
6. Le plaignant peut contester une décision concernant le rejet de la plainte. Le plaignant ou le répondant peut demander à la Cour suprême des TNO de revoir la décision de la Commission.

Avez-vous besoin de ce document dans une autre langue, en gros caractères, sous forme de document audio ou par courriel?
Communiquez avec la Commission au 1-888-669-5575.

Adresse postale :
C.P. 1860
Yellowknife NT X1A 2P4
Courriel : info@nwthumanrights.ca
Télécopieur : (867) 873-0357

Téléphone :
Sans frais : 1-888-669-5575
Yellowknife : (867) 669-5575

En personne :
Rez-de-chaussée, Édifice Laing, 5003-49e rue
(Entrée sur la rue Franklin.)
Site Web : www.nwthumanrights.ca